MAIRIE DE SAINT-ILPIZE
43380

1, place Yves Fournier Montgieux
09 64 37 29 74
contact@mairiest-ilpize.fr
http://www.mairiest-ilpize.fr/

DÉPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

Arrondissement de Brioude

Arrêté portant autorisation d'occuper le domaine public communal N°2026-20

Le maire

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2212-2 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.2122-1 et L.2125-1 ;

Vu la demande de M. EYNARD, 108 Route de Montorgue 43380 Saint Ilpize par laquelle il sollicite l'autorisation d'occuper une partie de la voie communale, du mardi 3 novembre au vendredi 6 novembre 2026, de 8 h à 18 h, en vue de lui permettre des livraisons et entreposage de matériaux.

ARRÊTE

Article 1er
M. EYNARD ou son fournisseur est autorisé à occuper la partie de la voie communale au niveau du 108 Route de Montorgue à Saint-Ilpize en vue de lui permettre des livraisons et entreposage de matériaux.

Article 2
La présente autorisation est accordée pour la période du 3 au 6 novembre 2026 entre 8 h et 18 h.

Article 5
Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la durée de l'occupation.
En cas de dégradation ou de salissure, la commune de Saint-Ilpize fera procéder aux travaux de remise en état des lieux aux frais exclusifs du permissionnaire.

Article 6
La présente autorisation est accordée à titre précaire et est révocable à tout moment, sans indemnité, en cas de non-respect par le permissionnaire des obligations susvisées ou pour toute autre raison d'intérêt général.

Fait à Saint-Ilpize, le 3 novembre 2026

Le maire,

Isabelle Rousset

MAIRIE DE SAINT-ILPIZE (Hau